

2007/7960 - REAMENAGEMENT DE LA FRANGE NORD DU PARC BAZIN 69003 LYON - AUTORISATION DE PROGRAMME POUR UN MONTANT DE 750 000 € TTC – OPERATION 03034526 DU PLAN D'EQUIPEMENT PLURIANNUEL (DIRECTION DES ETUDES ET TECHNIQUES URBAINES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 juin 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Créé en 1975 par les équipes de la Direction des Espaces Verts de la Ville de Lyon, le parc Bazin représente un vaste parc public dans le quartier de Montchat, offrant plus de 25 000 m² d'espaces verts.

Le parc est bordé sur deux côtés (Sud et Est) par des maisons individuelles, disposant de jardinets séparés par de hauts murs. En limite Nord, la rue de l'Est longe le parc ; cette ancienne voie de transit de la ligne de chemin de fer de l'Est lyonnais est aujourd'hui reconvertie en ligne de tramway urbain.

Ont été aménagées en bordure du tramway une piste cyclable bidirectionnelle ainsi qu'une voie piétonne, cette dernière longeant la frange Nord du parc Bazin.

En frange Ouest du parc, la Direction des Espaces Verts de la Ville de Lyon (DEV) dispose d'une plate-forme technique attenante au parc.

La Direction des Etudes et Techniques Urbaines, maître d'œuvre de cette opération, a réalisé le diagnostic de cet espace public. Le réaménagement du parc Bazin s'appuie sur la requalification de la frange Nord du parc avec le déplacement et la légitimation de l'entrée Nord, ainsi que la réduction de l'aire d'ébats à chiens. Aussi ce projet offre l'occasion d'intégrer un objectif de réduction des phénomènes de vandalisme et d'incivilités observés.

Le programme des travaux envisagés, sur près de 3 000 m², vise les points suivants :

- Sécourisation du site :
 - Pose d'une clôture haute sur muret (3 mètres au total) sur l'ensemble du périmètre du parc afin de limiter les intrusions. La plateforme de la DEV est incluse dans ce périmètre. Longueur totale : 770 m.
 - Pose de systèmes d'accès sélectifs sur l'ensemble des entrées, limitant l'accès aux piétons et aux PMR (système de « U oscillant ») pour empêcher l'accès aux deux roues.
 - Mise en place de portails pour l'accès aux véhicules d'entretien et de secours.

- Aménagement :

- d'un sas d'entrée au Nord-Est sur 350 m²
- d'un espace paysager en continuité du parc (extension du parc et continuité des allées existantes) sur 1 700 m² avec création d'un nouveau réseau d'arrosage sur la zone aménagée et la pose de candélabres d'éclairage public supplémentaires.

Pour cette opération, estimée à 750 000 euros TTC, les marchés de travaux seront traités par appel d'offres ouvert ou marchés négociés en cas d'infructuosité de l'appel d'offres. »

Vu l'avis émis par le Conseil du 3^e arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1- Le projet de réaménagement de la frange Nord du parc Bazin à Lyon 3^e est accepté.

2- M. le Maire est autorisé à déposer les déclarations de travaux ainsi que toutes les demandes administratives nécessaires à l'opération.

3- Le montant de l'autorisation de programme constituant la limite supérieure des dépenses afférentes à cette opération est fixé à 750 000 € TTC.

4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, la dépense en résultant à hauteur 750 000 € sera financée à partir des crédits de paiement inscrits au budget de la Ville, programme 12 (espaces publics/espaces verts), AP n° 2007-4, opération 03034526, et imputée à l'article 2312, fonction 823, selon l'échéancier suivant prévisionnel et susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir :

- année 2007 = 100 000 €
- année 2008 = 650 000 €.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE